

LE P'TIT SATURNIN



Octobre 2016



SAINT SORNIN

OCTOBRE ROSE
22 et 23 OCTOBRE 2016

Sommaire

- P2 - Informations Mairie
- P3 - Edito
- P4 - Etat-civil
- Les Mariés de l'été
- P5 - L'actu en bref
- Inscription sur les listes électorales
- P6 à 9 - Dossier « Education civique »
- P10 - Communiqué de la Gendarmerie
- P11 - L'actu en Bref
- P12 et 13 - C'Passé
- P14 et 15 - C' à venir
- P16 - Echos du Conseil
- P17 et 18 - C'est Quoi ?
- Régie des déchets
- Programme Intérêt Général
- P19 - Ecole
- P20 et 21 - Infos communales
- Les travaux en image
- P22 et 23 - La vie des associations
- P24 et 25 - paroles des nouveaux arrivants

Comité de Rédaction

Directeur de publication

Joël PAPINEAU

Responsable de rédaction

Marie-Thérèse GRANDILLON

Secrétariat - Mise en page

Stéphanie GABORIAUD

Comité de Rédaction

Marie-Thérèse GRANDILLON

Cécile FIGON

Nicole TILLARD

Annick MITCHELL

Béatrice RAVET

Laurence BOREL

Baudoin DUNOYER DE SEGONZAC

Gilles MENANT-LE-NY

La Municipalité est très heureuse d'accueillir au sein de la commune les nouveaux arrivants qui ont choisi notre village pour poser leurs valises.

Bienvenue à tous ces nouveaux Saint-Sorninois et Saint-Sorninois

Horaires Mairie et Permanences

05.46.85.11.40—mairie.stsornin911@orange.fr—www.st-sornin.fr

	Horaires Mairie	Permanence Elus
Lundi	9h00 - 12h00	Mme Lucette PELISSON
Mardi	9h00 - 12h00	Mme MT GRANDILLON
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi	9h00 - 12h00	Mme Annick MITCHELL
Vendredi	9h00 - 12h00	M. Claude GAUDIN
M. le Maire reçoit sur Rendez-vous le mardi après-midi		

Numéros Utiles

Gendarmerie : 05 46 85 00 19

Pompiers : 18 - **SAMU** : 15 - **Police** : 17

Trésor Public Marennes : 05 46 85 14 15

Centre des Impôts : 0820 324 252

Préfecture : 05 46 27 43 00 - **Sous Préfecture** : 05 46 87 08 08

Pole Emploi : 0811 550 117

CDC : 05 46 85 98 41

Chenil - SPA Saintes : 05 46 93 47 65

Déchetterie Bournet : 05 46 85 41 37

Déchetterie La Madeleine : 05.46.02.51.43

CAF : 0820 251 710 - **CPAM Rochefort** : 0820 904 144

C.L.S.H. : 05 46 76 46 67

Centre anti poison : 05 56 96 40 80

Enfance maltraitée : 119

Violence conjugale : 0810 012 014

Protection aux personnes âgées : 0800 020 528

Cancer info service : 0810 810 821

Drogue Info service : 0800 231 313

Sida info service : 0800 840 800

Assistante sociale : 05 46 85 09 87

Saint-Sornin Taxi : 05.46.93.33.53 ou 06.08.92.31.86

Conciliateur : 05.46.85.66.39 ou 06.80.13.71.40



Édito

Chers administrés,

L'automne est arrivé après les chaleurs estivales qui nous ont permis de faire le plein de vitamine D.

Dès la première année de notre mandat, j'ai sollicité la Direction des Infrastructures (DI) pour établir un planning d'aménagement de nos routes départementales et sécuriser nos bourgs.

La priorité est la traversée de Saint-Nadéau qui se réalisera dès l'enfouissement des réseaux et la réfection de la RD728 qui est en cours.

À titre d'information, ce chantier a subi le plus grand nombre d'actes de vandalisme du secteur.

L'aménagement de la place Saint-Saturnin se fera avec un décalage car le syndicat des eaux souhaite changer les réseaux d'eau potable par sécurité afin de ne pas endommager par la suite la voirie neuve.

Le giratoire qui est en test au carrefour des rues de la Chaillère, Eric Chabrerie et du Marais, donne satisfaction aux riverains et permet de casser la vitesse ; une étude est en cours par la DI pour un aménagement définitif en reprenant les trottoirs et la création d'un giratoire en pavés franchissable par les gros véhicules s'intégrant dans l'environnement de notre village afin de limiter au maximum l'aspect visuel de la signalétique.

Concernant notre voirie communale, après la route de Saint-Just, nous nous attelons à la réfection de la route de Bien Assis en collaboration avec la Commune de Nieulle sur Seudre.

Chaque mois d'octobre, nous participons à la campagne de sensibilisation de la prévention du cancer du sein ; cette année la mairie s'associe à l'association Saint-Sornin Accueil pour organiser une manifestation plus importante avec plusieurs partenaires : la Ligue contre le Cancer, Crédit Agricole, MSA, Vogue Radio, Graphie Atelier, Imprimerie du Large, ...

Nous abordons, également, dans ce numéro des sujets qui j'espère vous plairont.

Bonne lecture à tous.

Amitiés Républicaines
Le Maire, Joël Papineau



Etat Civil

Naissance

- ☞ **Martin, Pascal COTRAUD** né le 7 mai 2016
- ☞ **Cali, Luzia, Karine LEGER** née le 11 juillet 2016

Décès

- ☞ **Simone, Régine GRELAUD** née BERBU-DEAU, née le 12 juillet 1926 à Saint-Porchaire, décédée le 27 juillet 2016 à Rochefort
- ☞ **Muriel, Dany, Chantal GRELAUD** née BELLET née le 10 avril 1969 à saint-Georges-de-Didonne, décédée le 19 septembre 2016 à Saintes

Mariage

- ☞ **Marion RIGOT et Arnaud BERTRAND**, mariés le 2 juillet 2016
- ☞ **Amélie JARRIAULT et Maxime FROT** mariés le 13 août 2016
- ☞ **Sophie PORTEJOIE et Christophe GOUNON** mariés le 27 août 2016



*Les mariés
de l'été*



Amélie et Maxime



Marion et Arnaud



Sophie et Christophe

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans). En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- ✦ avoir au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin,
- ✦ être de nationalité française (un citoyen européen qui vit en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- ✦ jouir de ses droits civils et politiques

Où s'inscrire ?

- ✍ Soit à la mairie de votre domicile,
- ✍ Soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans,
- ✍ Soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- ✍ Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

Comment s'inscrire ?

Vous devez fournir les documents suivants :

- ✍ Pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité. Justificatif de domicile
- ✍ Formulaire cerfa n°12669*01 de demande d'inscription (disponible en mairie)

Quand s'inscrire ?

Sauf quelques cas particuliers, pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède le scrutin. Principe : avant le 31 décembre

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Par exemple, pour pouvoir voter en 2017, il faut avoir fait la démarche avant le 31 décembre 2016.

L'actu en bref

Aux propriétaires d'animaux dans le marais de Saint SORNIN

Suite aux événements récents de vaches et de veaux qui ont fugué leur lieu de « résidence ... ! » par manque de nourriture et d'eau dans les fossés ; Devant l'impossibilité de les attraper ou de les identifier ; Devant l'ignorance du nom et de l'adresse du propriétaire, plusieurs jours ont été nécessaires à la municipalité pour réussir à prévenir l'ensemble des agriculteurs propriétaire des marais.

A ce jour les vaches ont été récupérées par l'intéressé qui ne s'est toujours pas présenté à la mairie pour savoir si des dégâts avaient été occasionnés et s'excuser du préjudice subi et des accidents qui auraient pu se produire .

Suite à ces événements, la mairie demande avec insistance aux propriétaires de communiquer au secrétariat de mairie, leur nom, et numéro de téléphone, la race des vaches déposées dans les marais, le numéro d'identification et n° de parcelle et section où sont les animaux.

Tout manquement à ces règles entraînera en cas de fugue sur la voie publique un procès verbal pour divagation d'animaux et mise en danger de la vie d'autrui ;

Nous tenons à remercier Messieurs Aurélien SUREAU qui s'est déplacé en pleine nuit pour parquer les animaux , Maxime GOUBON qui également est venu le lendemain pour les reparker car s'étant à nouveau échappées et Michel BROCHARD qui s'est déplacé spécialement de Royan pour nous donner les noms supposés des propriétaires de vaches « Charolaise » dans le marais de St Sornin .

Pour information : les propriétaires de marais n'habitent pas tous à St SORNIN même pas pour certains dans le Département ; Même si Saint François d'Assise patron des animaux veille, il n'est pas chargé de surveiller chaque troupeau et que les propriétaires « certains » pourraient s'en occuper un peu plus .

Le Maire

Education civique

Qu'est ce qu'une république ?

Dans une république, je suis libre :

- ☞ De voter, d'élire les représentants
- ☞ De faire partie des candidats et des responsables du Pays
- ☞ D'avoir ou non une religion et de la pratiquer

Nous sommes sous la 5^{ème} république.

Son fonctionnement est régi par la constitution de 1958 qui est un texte qui fixe l'organisation politique de la République Française.

Le Constitution indique dans son article 1^{er} que :

La France est une République

« indivisible, laïque, démocratique et sociale »



Qui est le chef ?

Le chef de la République Française est le Président de la République.

Il est élu au suffrage universel. Il s'agit du droit de vote pour tous les citoyens d'un pays. En France pour voter aux élections présidentielles il faut être français, n'apas avoir de condamnation, être inscrit sur les listes électorales de sa mairie et avoir 18 ans.

La France est une Démocratie

Dans une démocratie le pouvoir est exercé par les représentants du peuple que tous les citoyens ont élus.

Comment fonctionne le gouvernement ?

Le mandat du **Président** est de 5 ans. Il vit au palais de l'Élysée.

Il nomme le **premier ministre** qui dirige le gouvernement; Le premier ministre réside à son cabinet à l'Hôtel Matignon à Paris.

Le **parlement** est une institution qui comprend plusieurs membres élus représentants les citoyens.

Il est composé de :

- ☞ Assemblée Nationale : 577 députés
- ☞ Sénat : 348 sénateurs

Qui votent les lois et contrôlent l'action du gouvernement

Les Présidents De la Cinquième République



Charles de Gaulle



Georges Pompidou



Valéry G. d'Estaing



François Mitterrand



Jacques Chirac



Nicolas Sarkozy



François Hollande

Les symboles de la République

La devise « Liberté, Égalité, Fraternité »

Cette devise apparaît pendant la révolution de 1789 et elle est inscrite dans la constitution de 1958.

La Marseillaise

C'est l'hymne national, depuis le 14 juillet 1880. Elle a été écrite par Claude Joseph Rouget de Lisle en 1792, pour soutenir la Révolution Française; Les soldats en provenance de Marseille ont chanté La Marseillaise en arrivant sur Paris. Les parisiens l'ont donc appelé ainsi.

Marianne

Marianne est le prénom que portaient de nombreuses femmes durant la révolution française de 1789; C'est une représentation de la République. Pour les révolutionnaires français, Marianne représente le peuple français qui se bat pour la liberté.

Le Drapeau : bleu/blanc/rouge

Le bleu et le rouge sont les couleurs de Paris.

Le blanc est la couleur de la Monarchie.

Le coq

Il symbolisait la Gaule et les gaulois, la vigilance du peuple français. Gallus en latin signifie à la fois le coq et le Gaulois. Il figure sur le sceau de l'Etat et est utilisé comme emblème sportif.

Le 14 juillet

Journée révolutionnaire parisienne devenue fête nationale, le 14 juillet commémore la Fête de la Fédération (14 juillet 1790) et non la prise de la Bastille du 14 juillet 1789.

L'actu en bref

Les Valeurs et les principes de la République

La République française est fondée sur des valeurs :

La liberté : il s'agit par exemple de la liberté de pensée, liberté de croyance, liberté de s'exprimer, liberté de se réunir, liberté de presse, ...

L'égalité : tous les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes devoirs quel que soit leur sexe, leur origine, leur religion, leurs opinions ou leur orientation sexuelle.

La fraternité : la France est fondée sur la volonté de vivre ensemble des citoyens français. Cette volonté se traduit par la solidarité entre les citoyens.

La République est indivisible : le principe d'indivisibilité s'appuie par exemple sur l'usage d'une langue commune, le français, seule langue officielle de la République.

La République est laïque : la laïcité est un principe fondamental de la République. Elle signifie deux choses : L'état est neutre envers les religions. Il n'aide aucune religion. La religion relève de la vie privée de chacun ; La France est une République démocratique : le pouvoir appartient au peuple qui élit ses représentants. La France est une République sociale : la République doit se donner les moyens d'assurer à chacun une éducation, un logement, un emploi, une couverture médicale.

La journée nationale de la Laïcité est célébrée le 9 décembre.



La commune

La commune, c'est quoi ?

C'est un petit « morceau » bien délimité du territoire français. La France est découpé en Régions, en départements puis en communes. L'origine des noms des communes est souvent géographique (noms dérivés d'un rivièrre, d'une montagne...) ou historique.

Qui est le chef ?

Dans chaque commune, il y a un chef : **le Maire**, homme ou femme.

Le Maire siège avec les adjoints et les conseillers municipaux dans un bâtiment qui s'appelle la Mairie ou l'Hôtel de ville.

Le Maire est le représentant de l'Etat dans la Commune. On dit qu'il est le « **premier magistrat** » de la commune.

Il est **Officier d'Etat civil**. Il célèbre les mariages et tient les registres d'état civil de la commune : Mariage, Naissance, Décès. Il peut déléguer ces fonctions.

Il est **officier de police judiciaire** et peut prendre des mesures pour faire assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique de la Commune.

Il est le **chef de l'administration communale**.

Etre Maire n'est pas un métier, mais une fonction qui engendre beaucoup de responsabilités et prend beaucoup de temps.

L'actu en bref

Comment fait-on pour devenir Maire ?

Pour pouvoir être candidat aux élections municipales, il faut :

- Avoir au moins 18 ans,
- Etre de nationalité française ou avoir la citoyenneté d'un état membre de l'Union européenne
- Etre électeur dans la commune ou y payer des impôts
- Bénéficiaire des droits civiques
- Ne pas avoir été frappé de faillite, condamnation ou interdiction
- n'exercer aucune activité incompatible selon la loi avec la fonction de Maire



La durée du mandat est de 6 ans

Comment ça se passe ?

A la Mairie de nombreuses décisions sont prises pour diriger, gérer la commune et améliorer la vie des personnes qui y habitent :

- * Aménager le territoire ;
- * Ramasser les poubelles ;
- * Installer l'eau, distribuer l'eau potable ;
- * S'occuper des écoles maternelles et élémentaires ;
- * Apporter une aide aux habitants

Pour s'occuper de tout ça, le Maire ne dirige pas tout seul, il est entouré du conseil municipal.

Le conseil municipal est constitué du Maire, des adjoint(es) et de personnes que l'on appelle les conseillers municipaux ou conseillères municipales.

Ces conseillers municipaux sont élus au suffrage universel direct (élus directement par les citoyens de la commune). Ils élisent par la suite le Maire et ses adjoints.

Cependant, le conseil municipal ne dispose d'aucun pouvoir lui permettant de destituer son maire.

La Mairie et l'école



C'est la loi Ferry de 1881 qui a attribué la charge de l'école primaire publique (maternelle) à la commune.

Jules Ferry a été Maire de Paris en

1871, il est l'auteur des lois de la III^{ème} République qui ont créé l'école

« gratuite, laïque et obligatoire ».

En France l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans.

La commune est :

- ↳ Propriétaire des terrains et des bâtiments des écoles maternelles et élémentaires et elle entretient et effectue les réparations nécessaires
- ↳ Elle emploie les personnes qui s'occupent des locaux, de la cantine et des enfants
- ↳ Elle paye l'électricité et le chauffage
- ↳ Elle équipe les classes de bureaux, chaises, tableaux, matériels scolaires, ...
- ↳ Elle gère le restaurant scolaire.

L'actu en bref

Quel argent pour faire fonctionner la commune ?

Chaque année la commune dispose d'un budget. Ce budget provient principalement des impôts locaux et des taxes payées par les habitants, les commerçants et les entreprises de la commune.

C'est pour ça que l'on parle **d'argent public**.

Les collectivités territoriales bénéficient de ressources de natures différentes que l'on peut classer entre :

ressources définitives (recettes fiscales, concours de l'État...),

Les ressources définitives sont de loin quantitativement plus importantes. Les **impôts et taxes** et les **concours de l'État** en constituent la majeure partie.

ressources temporaires, qui doivent faire l'objet d'un remboursement par la collectivité bénéficiaire (emprunt qui ne peut financer que des dépenses d'investissement).

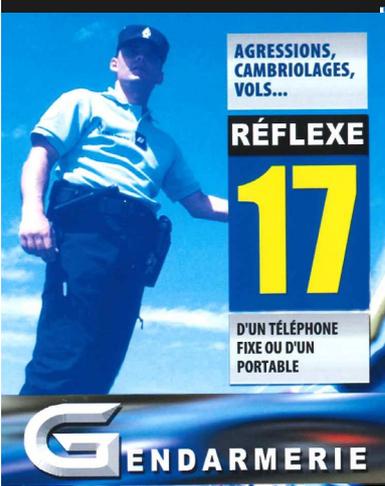
Chaque année le conseil municipal vote le budget. Il fixe les dépenses et les recettes. **Le budget doit être équilibré.**

La commune décide des règles de vie dans la commune



La commune aménage la vie collective





CAMBRIOLAGES Comment se protéger ?

Les bons réflexes

Suivez les conseils de la Gendarmerie de Charente-Maritime

 Lors de toute absence de son domicile, même de courte durée, je pense à verrouiller mes portes et fenêtres et à bien fermer mes volets. Je ferme également mon garage et mon portail.

 Je ne laisse pas mes clés sous le paillason ou dans un pot de fleurs

 Je ne laisse aucun signe de mon absence en ne laissant pas déborder ma boîte aux lettres.

- Je m'équipe d'une boîte aux lettres normalisée
- En cas d'absence temporaire, je fais garder l'intégralité de mon courrier par mon facteur ou je fais réexpédier mon courrier sur mon lieu de séjour. Je me renseigne à mon bureau de poste ou sur www.laposte.fr

 Je n'hésite pas à investir dans un système de verrouillage performant,

 Je ne laisse mes valeurs à portée de main et de vue (bijoux, espèces, clés de voiture, portables, ...)

 J'entretiens de bonnes relations avec mon voisinage. Je communique avec mes voisins, je les informe de mes absences,

17 J'adopte « une vigilance citoyenne » : j'informe immédiatement la gendarmerie de tout mouvement que je considère anormal,

 Je pense à relever les immatriculations des véhicules qui me paraissent suspects.

Les « 3S »

Sécuriser—Surveiller—Signaler

Sécuriser son habitation

 Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées principales et secondaires, etc.)

 Ne pas laisser d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles et ne pas ranger les clés de véhicules dans des endroits aisément repérables

 Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée (récupérer les enfants à l'école, se rendre à la boulangerie, à la poste, etc)

 Ne pas cacher de clés sous un paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur

 Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus
 Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte à lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique,...)

 Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de votre habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers)

 Entretenir ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste assez visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de Gendarmerie.

Surveiller l'environnement proche

 Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile pendant son absence

 Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie, des passages seront alors effectués par les patrouilles

Signaler toute présence suspecte

 Signaler, **en composant le 17**, les véhicules et/ou individus (y compris adolescents) qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, quartier, habitation)

 Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque, couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, ...)

Nouveau à Saint- Sornin

Attirée par le calme et le charme du village, je suis depuis juin devenue Saint-Sorninoise.

Je suis Corine Pineau Thérapeute en réflexologie intuitive, relaxation, soins énergétiques.



Avec une formation de base en puériculture, j'ai travaillé durant 23 ans en maternité et dans des structures de la petite enfance. Désireuse d'apporter toujours plus de bien-être aux personnes auxquelles je m'adresse, je me suis orientée vers la réflexologie et la relaxation j'ai suivi des stages de formation dans ces domaines, notamment auprès du Docteur Furter.

Aujourd'hui j' interviers :

- ◆ A l'hôpital de Rochefort au service de gynécologie, notamment pour les patientes atteintes d'un cancer du sein. Les soins de confort dispensés procurent, une sensation de détente, atténuent de manière significative les effets secondaires, régulent le déséquilibre énergétique et aident l'organisme à récupérer plus vite.
- ◆ Dans les relais d'assistantes maternelles, les crèches et les écoles notamment à Saint- Sornin lors des temps d'activités périscolaire.

Je vous propose des soins mais aussi des ateliers:

- ◆ Eveil corporel relaxation pour enfants,
- ◆ Relaxation massage parents / enfants,
- ◆ Gestion du stress au quotidien
- ◆ Améliorer votre vie, harmonisation énergétique et coaching.

N'hésitez pas à me contacter, vous n'osez pas pousser ma porte pas de soucis, je me déplace à domicile.

Activer ses ressources en soi, c'est la source du mieux-être.

Corine : 06 09 72 67 17

L'actu en bref

Qu'est ce que la Réflexologie ?

La réflexologie est une méthode douce et naturelle qui induit un état de relaxation profonde, accroît l'énergie vitale et stimule les processus d'auto-guérison du corps. Employée depuis plus de 5000 ans chez les chinois, cette technique a été « redécouverte » aux Etats- Unis en 1910 et les pays occidentaux s'y intéressent depuis les années 1940 Aujourd'hui, la réflexologie est largement utilisée, voire légalisée, dans certains pays européens.

En France, un **réflexologue** n'est pas reconnu comme un professionnel de santé mais comme un professionnel de la relation d'aide, du **développement personnel** et du bien-être de la personne^[1].

Réflexologie intuitive

Au contraire de la réflexologie plantaire où le travail s'effectue uniquement sur les pieds, la réflexologie intuitive permet de se déplacer, suivant son ressenti, sur diverses régions du corps et de sentir si la région en question a besoin d'attention. Cette technique s'applique aussi bien au bébé, à l'enfant et à l'adulte.

La réflexologie intuitive est adaptée à toutes les pathologies : douleurs dorsales, sciatiques, entorses, sinusites, constipation, suivi de grossesse... Elle permet, grâce au travail effectué sur le corps mais également sur l'esprit, de relâcher des tensions anciennes ainsi que récentes et aide à "traverser" des caps de la vie parfois douloureux.

La technique n'est pas facile à expliquer, il est préférable de l'expérimenter ! Quelques pistes : la personne est allongée sur la table de massage et reste habillée (il est préférable d'être vêtu d'habits légers), le travail s'effectue à travers les vêtements il s'agit de palpations, de tractions douces de doigts qui "savent" où aller sur : les muscles et les enveloppes de tous les organes, artères, veines, os. Elle amène une grande détente de tous les systèmes du corps et permet de renforcer les défenses immunitaires, de retrouver un équilibre, la confiance en soi, l'estime de soi et un mieux-être, d'activer les ressources en soi pour apaiser les douleurs chroniques ou aiguës, de se libérer du stress, d'angoisses, des difficultés scolaires ou d'apprentissage pour l'enfant.





**Saint-Sornin en fête
18 juin 2016**



**Concert « Duo rêve Errance »
13 juillet 2016**



**Peintres en liberté
31 juillet 2016**





Concert Osmose—18 août 2016



**Spectacle de Feu—Compagnie Arch'en Sel
26 août 2016**



**Les ailes et le vent
17 septembre 2016**



C' à venir

LE SOURIRE ROSE DE SAINT SORNIN

22 et 23 octobre 2016

Qui de loin ou de près n'est pas touché par le cancer ?

Chaque année une manifestation d'ampleur nationale, appelée « Octobre Rose », est organisée afin d'informer et promouvoir la prévention.

Le cancer du sein, toutes les femmes sont concernées !! Une femme sur huit est actuellement touchée par ce cancer. C'est le cancer dont le diagnostic est le plus fréquent chez les femmes dans le monde.

Pourquoi **Le SOURIRE ROSE DE SAINT SORNIN** : pour informer, accompagner sur l'avant, pendant et après cancer. Aider la Femme en souffrance à : garder le moral, se soigner, se reconstruire, à vaincre ses peurs légitimes et à faire reculer cette maladie.



22 & 23 OCT.

LE SOURIRE ROSE DE

SAINT SORNIN

MOBILISONS NOUS
pour le traitement et le dépistage
DU CANCER DU SEIN

CHASSE AU TRÉSOR
en famille
samedi & dimanche
à 16h30
Zumba à 18h

CONFÉRENCES
ATELIERS
ANIMATIONS
PRÉSENTATION DE LINGERIE
Salle des fêtes à partir de 11 h

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION : 06 86 73 17 28 ou 06 09 72 67 17

SAINT SORNIN LA LIQUE CREDIT AGRICOLE GRAPHIC

La reconstruction est une étape longue et très difficile, accepter son corps plus ou moins mutilé, se le réapproprier, retrouver son identité, sa féminité ... faire comprendre à l'entourage ce mal être....

De nombreux acteurs de la santé des professionnels de l'esthétique de l'image corporelle vont animer conférences et ateliers, relatifs à ce thème ; présentation de lingerie, témoignages bref, offrir les clefs nécessaire pour accéder à un BIEN-ETRE

Des animations pour la Famille, poneys, ballade en voitures Américaines, chasse aux trésors dans le village, zumba, musicothérapie.....

Les bénéfices seront intégralement reversés à la Ligue contre le cancer. Nous remercions chaleureusement tous nos partenaires.

Venez nous rejoindre pour faire de St-Sornin une source de VIE, de SOURIRE et de SOLIDARITE.

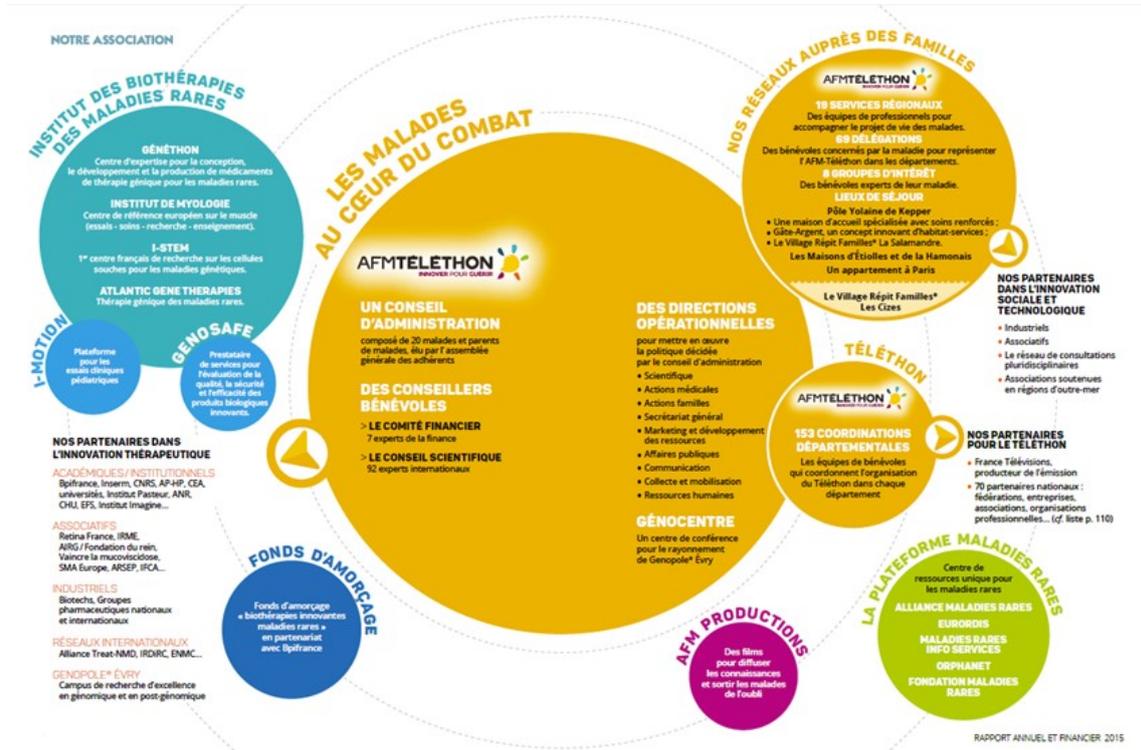
2, 3 et 4 décembre 2016 **Téléthon**

LE TÉLÉTHON

Le Téléthon : une mobilisation exceptionnelle pour vaincre la maladie. Elan de solidarité unique avec ses 5 millions de participants, le Téléthon donne à l'AFM-Téléthon les moyens de mener le combat contre la maladie.

NOS COMPTES

Une gestion transparente et rigoureuse
En 2015, l'AFM-Téléthon a consacré 81,9% de ses dépenses à ses missions, notamment à la mise au point de traitements innovants et à l'aide aux malades.



Saint-Sornin

Le Téléthon demeure un grand événement national qui, chaque année, engendre un énorme élan de solidarité qui trouve un écho particulier dans notre commune. Se réunir pour faire preuve de générosité, tout cela pour une noble cause...

Le combat contre la maladie continue, la recherche a fait de grands pas, nous devons rester mobilisés pour aller encore plus loin, les malades et leurs familles comptent sur nous. Voilà pourquoi le Téléthon est et restera un événement à part dans le calendrier.

L'association Saint-Sornin Accueille fidèle à son engagement, vous invite le vendredi **2 décembre pour son traditionnel dîner** concocté par nos soins, cette soirée sera animée pour fêter en chansons les 30 ans du téléthon.

Les samedi 3 et dimanche 4 « Marché de Noël » l'occasion de découvrir de nombreux exposants, participer aux animations, goûtez crêpes, café, vin chaud...

N'hésitez pas à déposer vos piles usagées et vos anciens téléphones ils seront recyclés au profit du téléthon.

Réservations

M. Allaire P / 05 46 85 90 23
M. Cornillat MC / 05 46 47 51 12
M. Grandillon A / 05 46 85 04 61



PREEMPTION M. GIRARD

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'abandon de la préemption sur les parcelles B1365 et B374 et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

PARTICIPATION COMMUNE AUX FOUILLES ARCHEOLOGIQUE DE BROUE

Le conseil municipal valide avec 10 voix pour, la participation de la commune à la campagne de fouilles archéologiques à hauteur de 3367,22 € HT pour la prise en charge des frais d'hébergement au camping « Le Valérick ».

CONVENTION ETUDE ET TRAVAUX TRAVERSEE SAINT-NADEAU

La route départementale n°728 est classée en première catégorie. Elle permet de relier Saintes à l'Ile d'Oléron. Saint-Nadeau est traversé par cette départementale, le long de laquelle un ancien bâti est présent. La chaussée est large, propice à des vitesses excessives. Les accotements bordurés sont de très faible largeur.

Description des travaux

Les travaux sont composés :

- ⇒ Chaussée réduite à 6 mètres,
- ⇒ Reprise des bordures en T2CS1 et accotements en béton lavé dans zone bâti,
- ⇒ Création de 2 chicanes en entrée et sortie d'agglomération,
- ⇒ Reprise du réseau pluvial

Deux « haricots » seront installés : un à l'entrée et un à la sortie de Saint-Nadeau. La chaussée sera reprise dans le cadre de l'opération de renforcement de chaussée entre Cadeuil et le Pointu de la Casse.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le projet d'aménagement de la traversée de Saint-Nadeau et autorise M. le Maire à signer tous les documents en rapport à ce projet.

PERSONNEL

Le Conseil municipal, valide à l'unanimité, l'instauration de l'indemnité d'Administration et de technicité pour les agents titulaires de catégorie C.

VENTE DE PARCELLE LOTISSEMENT LES PLATANES

Le conseil municipal décide à 1 voix contre et 10 voix pour d'accepter la vente de la parcelle B1408 pour un montant de 47000 €.

POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire évoque les différents échanges intervenus avec les maires des communes de Nieulle sur Seudre et de Le Gua sur la faisabilité d'une mise en commun d'un agent de police municipale qui serait porté par la Mairie de Le Gua. Cette possibilité est évoquée dans l'article L512-1 du code la sécurité intérieure qui autorise la mutualisation d'un ou plusieurs agents de police municipale.

Chaque agent de police municipale est de plein droit mis à disposition des autres communes par la commune qui l'emploie dans les conditions prévues par une convention. Cet agent interviendrait ponctuellement à la demande du Maire. M. le Maire expose son rôle et ses missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à 7 voix contre et 4 voix pour de s'opposer à cette entente intercommunale.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider l'admission en non-valeur des titres de recettes des années 2008 à 2015 proposées par M. le Trésorier pour un montant de 1295.38 €

PERSONNEL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et de nommer Mme Stéphanie GABORIAUD à ce poste.

MISE A DISPOSITION DE LA BENNE A DECHETS VERTS

M. le maire présente aux membres du conseil municipal la demande de plusieurs habitants qui souhaitent que la commune mette à nouveau à disposition la benne à déchets verts.

En date du 20 novembre 2014, la Commune avait supprimé le prêt de la remorque à déchets verts, en raison du coût représenté par le temps passé par les employés, le coût du matériel et afin de de respecter la compétence de la CDC en matière de collecte des déchets verts.

M. le Maire informe le conseil municipal que la mise à disposition d'un broyeur de déchets se fera bientôt par la Communauté de Communes de Marennes pour répondre aux besoins des administrés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas mettre à disposition des administrés la remorque à déchets verts.



**Retrouvez l'intégralité
des conseils Municipaux
sur www.st-sornin.com**

C'est quoi ?

Régie des déchets de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes



Planning de collecte des déchets



Ordures ménagères
Mercredi matin



Déchets jaunes
Jeudi matin (sacs donnés en mairie)

Incidivités constatées par le service technique



Horaires d'ouvertures des déchetteries

DECHÉTERIE DE LA MADELEINE (Le Gua)	Du 1er mars au 31 octobre		Du 1er novembre au 28 février	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi
Lundi	FERMÉ	14h00—18h00	FERMÉ	14h00—17h00
Mardi	FERMÉ	14h00—18h00	FERMÉ	14h00—17h00
Mercredi	FERMÉ	14h00—18h00	FERMÉ	14h00—17h00
Jeudi	FERMÉ	14h00—18h00	FERMÉ	14h00—17h00
Vendredi	FERMÉ	14h00—18h00	FERMÉ	14h00—17h00
Samedi	9h00 – 12h00	14h00—18h00	9h00 – 12h00	14h00—17h00

DECHÉTERIE DU BOURNET (Saint-Just-Luzac)	Du 1er mars au 31 octobre		Du 1er novembre au 28 février	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi
Lundi	9h00 – 12h00	14h00—18h00	9h00 – 12h00	14h00—17h00
Mardi	9h00 – 12h00	14h00—18h00	9h00 – 12h00	14h00—17h00
Mercredi	FERMÉ	14h00—18h00	FERMÉ	14h00—17h00
Jeudi	9h00 – 12h00	14h00—18h00	9h00 – 12h00	14h00—17h00
Vendredi	9h00 – 12h00	14h00—18h00	9h00 – 12h00	14h00—17h00
Samedi	9h00 – 12h00	14h00—18h00	9h00 – 12h00	14h00—17h00
Dimanche	Du 15 juin au 15 septembre Ouvert de 9h00 à 12h00		FERMÉ	



- ▶ Depuis le 4 juillet la déchetterie du Bournet est équipée d'un espace de collecte dédié aux coquillages.
- ▶ Une benne dédiée au Placoplâtre est installé
- ▶ La collecte des films plastiques s'effectuera en sacs directement sur le quai
- ▶ Depuis le 1er juillet, les habitants de la communauté de Communes bénéficient d'un pass'déchetterie envoyé à chaque foyer et nominatif.

C'est quoi ?

Programme Intérêt Général 2016



La communauté de Communes du bassin de Marennes soutient les propriétaires qui rénovent leur logement, pourquoi pas vous ?

Vous souhaitez isoler vos combles, remplacer vos fenêtres, changer votre chaudière, remplacer votre baignoire par une douche... pour des travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation de votre habitation principale, adoptez le réflexe PIG : la Communauté de Communes peut soutenir votre projet.

La communauté de communes du Bassin de Marennes, l'Etat et l'ANAH renouvellent leur contrat pour la mise en place du dispositif habitat PIG (Programme d'Intérêt Général) 2016, et ce pour une durée de deux ans (2015-2017).

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes, l'État et l'ANAH renouvellent leur contrat pour la mise en place du dispositif habitat PIG (Programme d'Intérêt Général), et ce pour une durée de deux ans (2015-2017)

Ce dispositif concerne les 7 communes du territoire : Marennes, Bourcefranc-le-Chapus, Saint-Just-Luzac, Le Gua, Niuelle-Sur-Seudre, Hiers Brouage et Saint-Sornin.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES SOUTIENT LES PROPRIÉTAIRES QUI RÉNOVENT LEUR LOGEMENT. POURQUOI PAS VOUS ?

Bénéficiez d'aides financières pour réaliser vos travaux

Logos: Communauté de Communes Bassin de Marennes, Agenda 21, SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



En 4 ans, plus de 200 propriétaires occupants du bassin de Marennes ont déjà bénéficié d'un soutien financier pour réaliser des travaux dans le cadre de la précarité énergétique ou de l'adaptation de leur logement.

Pour tout renseignement, prendre contact avec :

SOLIHA Charente-Maritime Deux-Sèvres
110 Grande Rue
17180 PÉRIGNY
Marion Vincent - 05 46 07 49 95

Communauté de Communes du Bassin de Marennes
10 rue du Maréchal Foch
17320 MARENNES
05 46 85 98 41

Oyé ! Oyé ! Avis aux habitants de Saint Sornin !

Cette année dans le cadre de nos projets scolaires, nous voyagerons sur le thème « des îles... une île ! »

Pour cela, nous avons commencé une correspondance avec certains pirates ou corsaires afin de nous guider dans ces contrées inconnues mais surtout, afin de pouvoir découvrir notre île, nous allons participer à différentes manifestations !

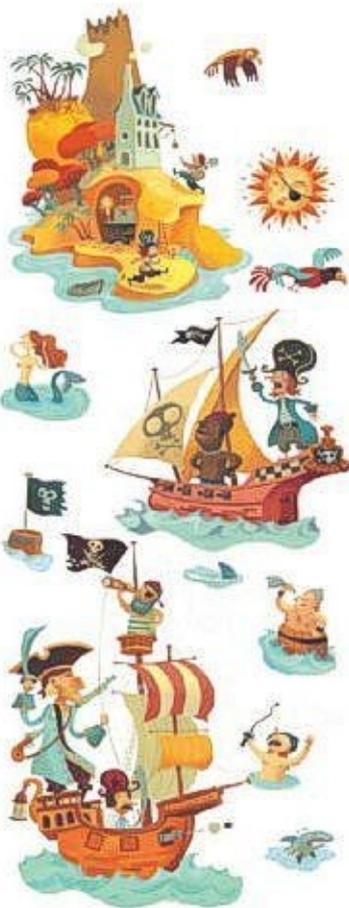
Pour pouvoir se rendre et dormir sur cette île, il nous faut des moyens financiers alors, les élèves vont donner le meilleur d'eux mêmes, fabriquer différents objets de Noël que nous vendrons ensuite au marché de Noël de Saint Sornin lors du premier week-end de décembre.

Vous aurez bien entendu de nos nouvelles tout au long de cette année grâce au P'tit Saturnin et espérons vous transmettre les aventures de nos petits voyageurs!

En attendant, une petite mise en bouche faite par les élèves de l'école...

Les enseignantes de Saint Sornin

En allant du côté de Bourcefranc, les pieds dans l'océan, les ailes dans le vent, je découvrirai...



- ↪ Une carte aux trésors enfermée dans une bouteille d'or, le sabre de Jean Bart avec de nouvelles îles aux trésors et des coffres remplis d'or.
- ↪ Des minéraux d'une rareté exceptionnelle, un gros diamant et bien sûr Jean Bart dérivant au gré du vent.
- ↪ Un coffre au trésor, des minéraux, plein de beaux diamants et une épave de bateau.
- ↪ Un coffre au trésor plein de diamants, une épave rouge argentée et mes secrets qui se reflèteront dans l'eau.
- ↪ Des minéraux flamboyants brillants.
- ↪ Des cartes aux trésors dans des bouteilles d'or, des épaves de bateaux sous l'eau, de nouveaux minéraux flottant sur les flots, mes sentiments s'évaporeront vers des nuages plein d'orages et d'images.
- ↪ Des épaves de bateaux dans l'eau, un trésor avec un coffre en or et des pirates qui rodent sur l'océan avec leur bateau rempli de diamants.
- ↪ L'île des vents et des secrets, sur un sable couleur saumon, un sabre flamboyant sur les flots reflétant le soleil couchant.
- ↪ Une île de cocotiers, le sable blanc, l'eau transparente et devant moi de drôles de pirates.
- ↪ Une île en or avec mes souvenirs en argent et le soleil flamboyant.
- ↪ Un chapeau de pirate, mes souvenirs se reflèteront dans l'océan, mes secrets s'évaporeront dans le vent, le sable sera rouge, l'or se reflètera dans l'océan et à la fin de mon expédition je découvrirai un coffre au trésor

rempli d'or.

- ↪ Un coffre au trésor avec le sabre de Jean Bart et partir à l'aventure et découvrir de nouvelles terres.

Travaux à l'école



Aménagement d'un parking à l'arrière de l'école pour le stationnement des véhicules du personnel enseignant et communal affecté à l'école.



Création d'une sortie de secours et d'un accès handicapé dans la salle informatique.



Aire de jeux pour les enfants créée à côté de la salle des fêtes



Plan touristique de la Commune installé sur la Place



Giratoire installé à l'intersection des rues de la Chaillère, du marais et Eric Chabrierie.

Il est à l'essai, à la demande des riverains. Après consultation des services du département nous avons décidé de mettre ce giratoire en test afin de casser la vitesse. Si l'essai est concluant, l'aménagement du trottoir et du carrefour sera fait en harmonie avec le village.

Réfection de la RD728



Installation d'un espace de stockage à la salle des fêtes



Radars installés à chaque entrée de Saint-Nadeau pendant l'été et qui seront déplacés en fonction des besoins

Appel au civisme - Déjections canines

Les espaces de loisirs de la Commune sont quotidiennement souillés par des déjections canines. Cette pollution remet en cause l'hygiène de notre village. Nous faisons appel au civisme de chacun et rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident. Si aucune amélioration n'est constatée, la Municipalité se verra dans l'obligation de prendre des mesures répressives à l'encontre des contrevenants.

► En cas de non-respect de la réglementation, tout propriétaire qui ne ramasse pas les déjections de son animal s'expose à une contravention de 35 €.



Reprise des activités sur la communes

	Matin	Après midi
Lundi	10h00-12h00 Bibliothèque	
Mardi		16h30-18h00 : Gym douce (Les Tilleuls) 18h00-19h00 : Karaté—Bâton 19h30-20h30 : Gym Tonique (Les Tilleuls) 20h30-21h30 : Gym Hommes (Les Tilleuls) (Salle des fêtes)
Mercredi		14h00-15h00 } Relaxation enfants 15h00-16h00 } (espace culturel) 16h00-17h00 } 17h00-18h00 : Tennis de table enfants (USSS) 18h00-22h00 : Tennis de table adultes (USSS) (salle des fêtes)
Jeudi		14h00-17h00 : Travaux Manuels (Saint-Sornin Accueil—Salle des fêtes)
Vendredi	10h00-12h00 Bibliothèque	16h00 : Marche avec ou sans bâton (Les tilleuls—départ cimetière)
Samedi	10h00-12h00 Bibliothèque	

NOUVEAU

Ouverture de la bibliothèque
le samedi de 10h00 à 12h00
au lieu du mercredi matin





Assemblée générale de L'Union Sportive

Le mercredi 14 septembre 2016 s'est tenue l'assemblée générale de L'USSS. Malgré les efforts pour communiquer aux habitants la tenue de cette réunion, nous constatons que rien n'y fait et que le manque d'implication dans les associations s'amplifie que faire de plus ?

Malgré cela une vingtaine de personnes étaient présentes. Étaient absents excusés M. Pacaud, trésorier, et M. Vallée, secrétaire. L'Assemblée Générale s'est déroulée sous la présidence de M. Biaudelle et du vice-président M. Coustant.

L'association présente une trésorerie saine mais qui ne peut supporter des investissements, elle lui permet de couvrir l'assurance et les quelques frais qui subviennent durant l'année comme quelques gouters aux enfants ou des filets à remplacer.

Le montant de la cotisation reste modéré soit 15 EUROS par membre.

La mise en place des tables de ping-pong dans le chalet ne devrait plus tarder ce qui facilitera le rangement des tables et chaises de la salle des fêtes.

Un nouveau membre a été élu à l'unanimité au sein du bureau, il s'agit de M. Braud Sylvain de Nieulle sur Seudre à qui nous souhaitons la bienvenue.

Le président proposa à l'assemblée que les éventuelles personnes intéressées par la marche se rapprochent de l'association les tilleuls qui propose déjà cette activité le vendredi.

Encore merci à tous les participants, concentrons-nous maintenant sur cette année sportive. Vous pouvez toujours vous inscrire au Ping - pongo loisir les enfants de 17h à 18h et les adultes de 18h à 22h le mercredi. BIENVENUE A TOUS

De plus je vous rappelle que Mr Berens vous attend le mardi soir de 18h à 19h à la salle des fêtes pour une séance de bâton, d'assouplissement et de karaté.

Claude Biaudelle



Association Saint-Sornin Accueil

Cette association a été créée en 1992 par Anne Marie Pinel Peschardière, de nombreuses activités étaient alors proposées. Au fil du temps, certaines se sont vues modifiées puis annulées faute de combattants.



Cependant, l'atelier du travail manuel fidèle à ses rendez-vous du jeudi résiste. Ces dames des communes voisines n'hésitent pas à faire des kilomètres pour cette petite récréation. Actuellement, le rose et le jaune rythment ces précieux après-midi tout ce petit monde s'investit pour la préparation du Sourire Rose de Saint-Sornin et du Téléthon.

Différentes manifestations se sont égrenées au fil de l'année: Théâtre, Rencontre Bien Être et Arts Divinatoires, Concert, Rendez-vous des Artistes. Ces trois derniers 'union entre la peinture et la musique' concoctés par Mauricette ont eu lieu chez Jean-Paul. Cette potion magique enrichie par la dégustation de fruits de mer a rencontré le succès, un grand merci aux sponsors qui ont permis une telle réalisation. Le premier Sourire Rose approche à grands pas suivi de près par le Téléthon qui clôturera 2016.

Bienvenue aux nouvelles adhérentes

**Vous souhaitez nous rejoindre
contactez la présidente
Maité 06 86 73 17 28**



C'est ... presque indiscret !!!

Quelques questions aux néo-Saint-Sorninois ...

Quelles raisons explicites, voire peut-être implicites, vous ont a posteriori amenés à porter votre choix de résidence sur la commune de Saint-Sornin ?

(Françoise et Christian)

Saint Sornin était déjà pour nous un lieu habituel de promenade où nous nous plaisions à retrouver l'âme des villages gascons de notre enfance... Tous deux retraités (pharmacie et gendarmerie) et nourrissant un projet de construction de résidence principale, nous sommes alors tombés sur une annonce de commercialisation de terrains en lotissement communal à prix attractif : ainsi sommes-nous devenus Saint Sorninois et cela, depuis déjà 3 ans maintenant...

(Pascale et Pascal)

Originaires des Hauts de France, une belle région où le ciel bas et lourd finit

Nouveaux arrivants

parfois par peser sur le quotidien, nous avons pour projet de lancer une activité chambres d'hôtes sur un secteur géographique circonscrit entre Rochefort et Saintes, séduits par cette luminosité particulière qui pare le paysage d'un éclat incomparable et vous donne un deuxième souffle... Un coup de cœur pour la maison réunissant les critères escomptés et nous voilà Saint-Sorninois...

(Marie-Christine et Gilles)

Un coup de cœur pour une maison et l'utilisation familiale que nous - jeunes retraités de la fonction publique - projetions d'y mettre en œuvre, sur le promontoire calcaire dominant un environnement bucolique baigné d'une lumière qui lui confère un charme toujours différent, pas trop loin de la mer, dans un village pittoresque avec une âme, une histoire, une petite commune dynamique implantée sur un territoire en devenir ...

Combien, de fait, ce choix induit-il de nouveaux arrivants à Saint-Sornin ?

(Françoise et Christian)

Deux nouveaux habitants ...

(Pascale et Pascal)

Nous sommes les heureux parents de jumeaux, une fille et un garçon scolarisés à l'école de Nieulle sur Seudre, donc 4 nouveaux habitants.

(Marie-Christine et Gilles)

Une famille « complète » composée des parents, de 3 grands enfants (deux jeunes femmes et un fils respectivement âgés de 29, 25 et 20 ans) et d'une petite-fille de trois ans et demi, soit six personnes ... Une arrivée massive pour ainsi dire, proportionnellement au nombre d'habitants !

Y nourrissez-vous quelques projets particuliers sur un plan personnel, professionnel ou autres ?

(Françoise et Christian)

Vivre à Saint-Sornin le plus tranquillement et le plus longtemps possible ...

(Pascale et Pascal)

Notre objectif de pérenniser l'activité destinée à accueillir des vacanciers devrait nous prendre du temps, en sus de nos activités professionnelles que nous exerçons encore (pour Pascal, chef d'entreprise en rénovation de bâtiments qui projette néanmoins de cesser son activité) ou que nous comptons reprendre ici (interventions formation professionnelle en direction des personnels de santé pour Pascale).

Mais l'objectif initial, celui qui a motivé notre arrivée à Saint-Sornin, demeure prioritairement de penser à vivre.

(Marie-Christine et Gilles)

Nulle autre ambition que de profiter sereinement d'un cadre enchanteur, apaisant, dominant le Golfe de Saintonge et que de passer du temps en famille... Pour notre fille aînée peut-être, création d'entreprise à domicile ...

Comptez-vous vous impliquer dans la vie associative, culturelle ou caritative du village ?

(Françoise et Christian)

Nous participons déjà activement à la vie associative : animateur du club de bâtonkaraté à la salle des fêtes le mardi soir (Christian), gymnastique volontaire,

marche et fréquentation de la bibliothèque municipale (Françoise).

(Pascale et Pascal)

Peut-être participer à une activité à dominante artistique (peinture) et pratique sportive de loisir pour Pascal.

(Marie-Christine et Gilles)

Des coups de main ponctuels, pourquoi pas ...mais le besoin de souffler après une trentaine d'années consacrées à un engagement associatif intensif à vocation sportive (boxe, voile, athlétisme) se fait sentir.

Enfin quelles sont vos premières impressions, votre ressenti initial en matière d'accueil, d'intégration sur ce nouveau territoire ?

(Françoise et Christian)

Nous nous sentons bien intégrés dans notre lotissement, parmi les jeunes, apprécions les temps d'échanges avec les Saint Sorninois de souche et avons même été très honorés de recevoir une invitation pour le beau mariage d'une jeune fille du village.

(Pascale et Pascal)

Notre impression est tout à fait positive : on se sent bien chez soi. Pour l'anecdote, ce message « Vous êtes les bienvenus à Saint-Sornin ! » émis par un habitant du village à notre intention, après nous avoir croisés à quelques reprises, nous conforte dans l'idée que nous avons fait le bon choix.

(Marie-Christine et Gilles)

Un accueil très sympathique dans le voisinage, à la mairie... Des sourires, une écoute, une démarche conviviale, des échanges constructifs ou simplement humains ... Des liens véritables se créent déjà après quelques semaines...Pas si banal de nos jours ...Un ressenti très sincèrement positif !



Vous connaissez sûrement la jussie, plante aquatique aux fleurs jaunes, qui a envahi la quasi-totalité des fossés et des baisses du marais de Brouage. Cependant, d'autres plantes exotiques envahissantes, notamment terrestres, peuvent aussi être présentes dans votre jardin, dans les espaces verts ou dans le marais.

Présentation de quelques espèces exotiques envahissantes et des préconisations d'intervention pour limiter leur propagation.

Herbe de la Pampa *Cortaderia selloana*



Plante herbacée formant des touffes, l'Herbe de la Pampa est originaire des prairies d'Amérique du sud. La plante fut introduite en Europe vers la fin du XVIIIème siècle pour son attrait ornemental. Elle est encore très utilisée dans les jardins et les espaces verts.

L'Herbe de la Pampa se développe préférentiellement dans les milieux remaniés ou perturbés tels que les digues, les remblais et les bords de routes. On la retrouve souvent également en bordure de milieux naturels : zones humides, dunes, milieux forestiers ou arbustifs. Cette plante s'étend rapidement et forme des populations denses qui accaparent les ressources du milieu (eau, nutriments, lumière), au détriment des espèces locales.

Comment agir ?

- Limitez la propagation en coupant les tiges florales avant la formation des graines (avant septembre)
- Déracinement à l'aide d'une corde ou d'une chaîne en tirant sur les jeunes plants, en veillant à retirer toutes les racines. Pour les foyers bien installés, utilisez un tractopelle (dès le début du printemps ou avant la floraison, qui débute en août).

Rq : Evitez l'arrachage manuel car les feuilles sont très coupantes.

Baccharis ou faux-cotonnier *Baccharis halimifolia*

Cet arbrisseau est reconnaissable à feuillage abondant d'un vert jaunâtre et à ses fleurs blancs-jaunâtres. Originaire de l'est des Etats-Unis, l'es-

pèce fut introduite à la fin du XVIIème siècle pour ses qualités ornementales.

Le Baccharis se développe depuis ses sites d'introduction (zones littorales), dans les zones ouvertes telles que les bords de routes et de canaux, ainsi que sur les friches agricoles, salicoles ou industrielles. Il se développe préférentiellement sur des terrains humides et pouvant présenter un certain degré de salinité (espèce à tendance halophile). Les marais de la Seudre et de Brouage constituent donc des zones très favorables à cette espèce.

Le Baccharis induit une fermeture des milieux empêchant l'accès à la lumière des autres espèces, notamment herbacées. Il contribue à la disparition d'habitats littoraux.

Comment agir ?

Toute opération sur l'espèce doit se faire avant sa floraison en début en été (juin/juillet) :

- Arrachez manuellement les jeunes plants (<3 ans) en prenant soin d'enlever la totalité du système racinaire pour éviter l'envahissement généralisé.
- Taillez les arbustes avant la floraison (septembre) pour limiter la propagation des graines.

Éliminez les gros plants en les coupant à la base. Suite à cette opération, les éventuels rejets doivent systématiquement et fréquemment être coupés.

Dans tous les cas, quel que soit l'espèce, n'utilisez pas de produits chimiques car ils ne sont pas toujours efficaces et ils ont des effets négatifs sur la santé et l'environnement.

Evacuez les résidus vers un centre agréé (compostage/méthanisation à privilégier si possible). Ne pas compostez chez vous.



L'aigrette du marais



Et voilà l'été qui referme son étui, emportant avec lui ses heures de farniente et de rêves, ses soirées alan-

guies, et ses saveurs atlantiques. Notre village retrouve sa tranquillité et savoure avec délice les premières brumes de septembre, espérant que la pluie vienne abreuver ses herbes folles, ses arbres, ses bêtes, et toute cette vie grouillante qui en assure l'équilibre et la pérennité.

De mémoire d'aigrette, je ne me souviens guère d'un été aussi sec. Et, tandis que le bar du village résonne encore des chants de notre "Douce France", les peintres ont remisé pinceaux et palette, les chanteurs ont regagné leurs pénates, et les écoliers ont sorti leur cartable pour enchanter de leurs cris joyeux la cour d'école.

Les amis sont venus partager une tranche de cette vie si particulière : ils ont aimé le soleil enflammant la pierre blanche de nos maisons, l'église Saint Saturnin, illuminée dans la douceur de la nuit, le violon aux accents mélancoliques et ce je ne sais quoi qui nous enchante et continue de nous séduire sitôt qu'on prend le temps de penser à la chance que nous avons de vivre ensemble dans un lieu aussi beau.

Mais, à quoi bon dire à voix haute ce que chacun pense? Il n'est que de voir avec quels soins minutieux chacun entretient sa maison pour mesurer son bien-être.

Donc, chers concitoyens, vivons heureux dans ce petit coin de paradis!

La blanche aigrette du marais

Braconnage

Il était encore nuit et je suivais mon père,
Traversant les prairies, mais qu'allions-nous donc faire ?
Ne le répétez pas, ce n'était pas si grave,
Il m'apprenait des trucs, c'était du braconnage.

Et c'est à pas de loup qu'au bord de la rivière,
Devrais-je vous le dire ? Je n'en suis pas très fière,
Nous détournions c'est vrai quelques truites et anguilles,
Il fallait bien nourrir cette grande famille.

La peur du garde-chapêtre me serrait fort le ventre,
Lorsque je le croisais, j'imitais l'innocence,
Il avait des soupçons, du moins je le suppose,
Il rêvait de nous prendre, ça, c'était autre chose.

Mon père était malin, rusé comme un renard,
Je n'étais pas dégourdie, noirs étaient ses regards !
Je le trouvais si dur, j'aurais voulu qu'il m'aime
Alors sans qu'il le sache, très tôt, dès l'aube même :

Je partais braconner un peu son amour,
Pour ça je me levais à la pointe du jour.
Je faisais des compromis pour un peu de tendresse,
Il ne l'a jamais compris, il fut plein de rudesse.

Bien des années plus tard, sur le point de mourir,
Enfin il m'appela, j'eus droit à un sourire,
Je crus voir dans ses yeux une lueur d'amour,
Je ne t'en veux plus papa, de tout j'ai fait le tour.

Mais je voulais que tu saches pourquoi je te suivais,
C'était pour que tu m'aimes que j'ai appris à braconner.
Les blessures des enfants, il faudrait y songer ;
Leur donner de l'amour, pour ne rien regretter.

Jeannine Patrat





**Plan de la commune de Saint-Sornin
réalisé par la Société PUBLICA
Financé par les annonceurs**